



Certificat énergétique cantonal
des bâtiments

Codification du CECB 3.0

Webinaire | 8 septembre 2026



Déroulement

– Version 7.0 de l'outil

- | | |
|--|---------------|
| ▪ Contexte et introduction | Olivier Meile |
| ▪ Nouvelle valeur de référence pour l'efficacité énergétique globale | Olivier Meile |
| ▪ Disponibilité d'un CECB selon normalisation 2.2.0 | Fabien Roh |
| ▪ Refroidissement | Fabien Roh |
| ▪ Autres adaptations | Fabien Roh |
| ▪ Informations complémentaires | Olivier Meile |

– Questions et réponses

Par : Olivier Meile, directeur de l'agence romande Minergie-CECB et Fabien Roh, responsable CECB



Codification 3.0 du CECB

Contexte et introduction



Éléments déclencheurs

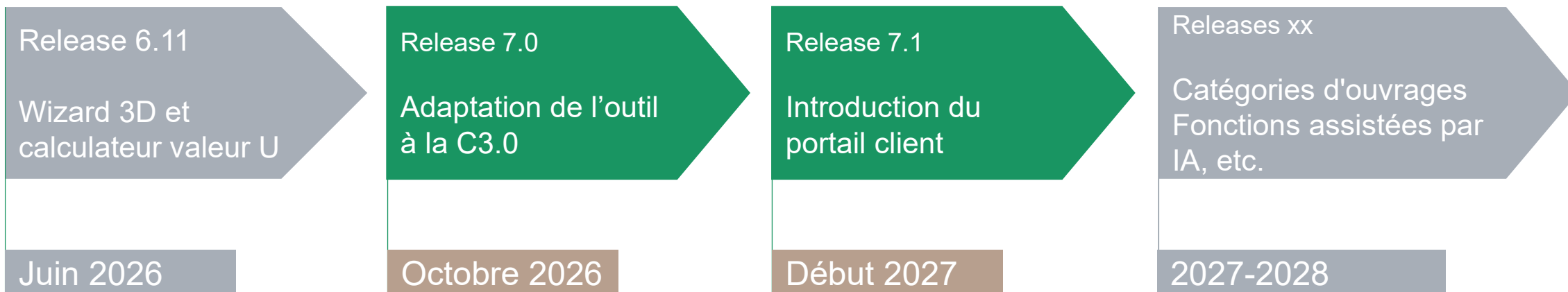
- Le MoPEC 2025, qui définit des exigences sensiblement renforcées pour les nouveaux bâtiments par rapport au MoPEC 2014
- La limite B/C de l'efficacité énergétique globale doit donc être redéfinie :
 - Passage d'un chauffage fossile pour la couverture de 80 % du besoin énergétique à une pompe à chaleur avec un coefficient de performance (COP) annuel de 3.7 / 2.8
 - Prise en compte d'une autoproduction d'électricité de 20 W_p /m² SRE
- La nécessité d'intégrer une représentation simplifiée des besoins énergétiques liés au rafraîchissement / refroidissement du bâtiment
- Le changement de nom : de la « Normalisation du CECB » en « Codification du CECB »
- La codification doit être introduite en 2026, au 1^{er} octobre, afin d'assurer l'adéquation du CECB avec les exigences légales des cantons qui mettront le plus rapidement en œuvre le MoPEC 2025

La codification 3.0 du CECB a été développée en 2024-2025 et a été approuvée par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie le 29.08.2025



Prochaines étapes

- La Release 7.0 constitue la prochaine étape de la stratégie de « croissance qualitative »
- L'étape suivante sera la mise en place d'un portail client qui facilitera la communication entre les expertes et experts CECB et les maîtres d'ouvrage (début 2027)





Nouvelle valeur de référence

Pour l'efficacité énergétique globale (EEG)



Modification de la valeur de référence EEG

- Normalisation du CECB 2.2.0

$E_{P,ref} = \left(\left(\frac{0.8 \cdot Q_{H,li}}{0.9 \cdot 0.95} + \frac{0.8 \cdot Q_{W,ref}}{0.9 \cdot 0.7} \right) \cdot f_{CH,\ddot{o}l} + E_{el,ref} \cdot f_{CH,el} \right)$	[kWh/(m ² a)]	Éq. 54
---	--------------------------	--------

- Codification du CECB 3.0, dès le 1^{er} octobre 2026

$E_{P,ref} = \left(\frac{Q_{H,li}}{JAZ_{HE,ref} \cdot 0.95} + \frac{Q_{W,ref}}{JAZ_{WW,ref} \cdot 0.7} + E_{el,ref} - E_{PV,ref} \right) \cdot f_{CH,el}$	[kWh/(m ² a)]	Éq. 56
--	--------------------------	--------

La valeur de référence change. Le calcul de la valeur du projet reste inchangé



Explication de la valeur de référence EEG

Besoin de chaleur pour le chauffage
Valeur limite nouvelles constructions selon la SIA 380/1:2016

Eau chaude sanitaire
Valeurs standard
SIA 380/1:2016

Électricité
Valeurs standard
SIA 380/1:2016

Facteur de pondération national pour l'électricité : 2.0

$E_{P,ref} = \left(\frac{Q_{H,li}}{JAZ_{HE,ref} \cdot 0.95} + \frac{Q_{W,ref}}{JAZ_{WW,ref} \cdot 0.7} + E_{el,ref} - E_{PV,ref} \right) \cdot f_{CH,el}$	[kWh/(m ² a)]	Éq. 56
--	--------------------------	--------

Chauffage
Coefficient de perf. annuel : 3.7

Eau chaude sanitaire
Coefficient de perf. annuel : 2.8

Autoproduction PV :
20 W_p /m² SRE,
800 kWh/kW_p,
20 % d'autoconsommation et
40 % d'injection dans le réseau

La limite de l'EEG entre la classe B et C, $E_{P,ref}$, est renforcée / diminuée



Calcul de l'indice de performance du projet

- Le calcul de l'indice de l'efficacité énergétique globale du projet $R_{P,ref}$ est inchangé

$R_{P,ref} = \frac{E_P}{E_{P,ref}} \cdot 100$	[%]	Éq. 58
---	-----	--------

E_P	[kWh/(m ² a)]	Valeur de projet selon Éq. 53
$E_{P,ref}$	[kWh/(m ² a)]	Valeur de référence selon Éq. 56

La valeur $E_{P,ref}$ étant plus petite, la valeur $R_{p,ref}$ augmente d'autant pour le même bâtiment



Élargissement des classes pour l'EEG

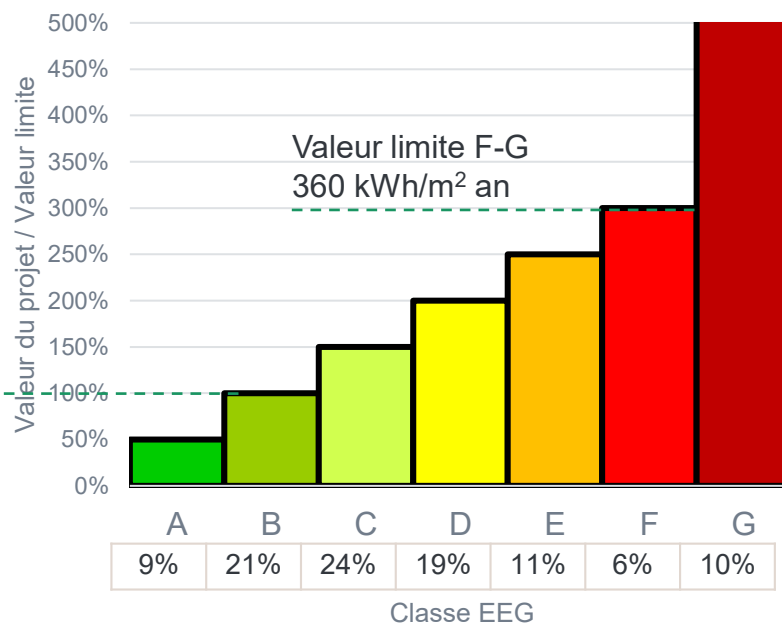
Tab. 41 Répartition des classes CECB pour l'enveloppe du bâtiment et l'efficacité énergétique globale

Classe	Enveloppe du bâtiment, %		Efficacité énergétique globale, %	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
A	> 0	50	> 0	50
B	> 50	100	> 50	100
C	> 100	150	> 100	175
D	> 150	200	> 175	250
E	> 200	250	> 250	325
F	> 250	300	> 325	400
G	> 300	∞	> 400	∞

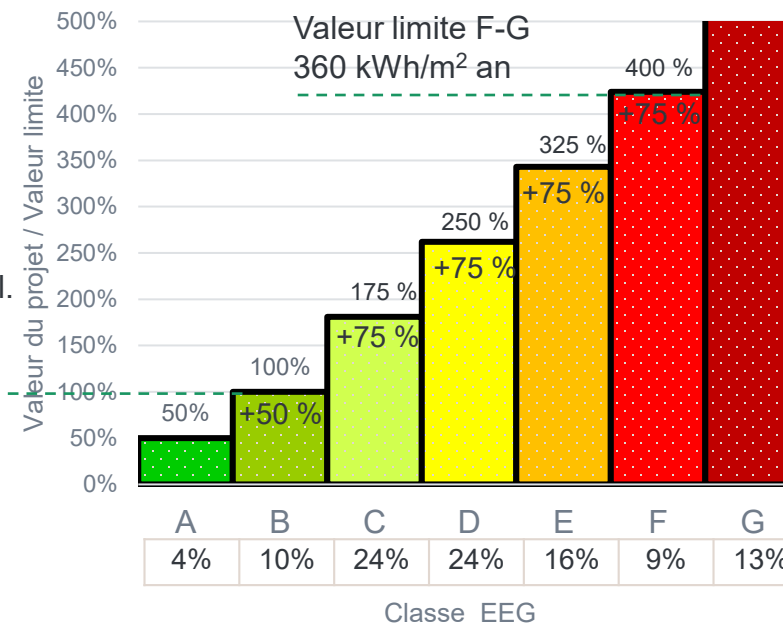


Élargissement des classes pour l'EEG

Paliers de 50 % (actuellement)



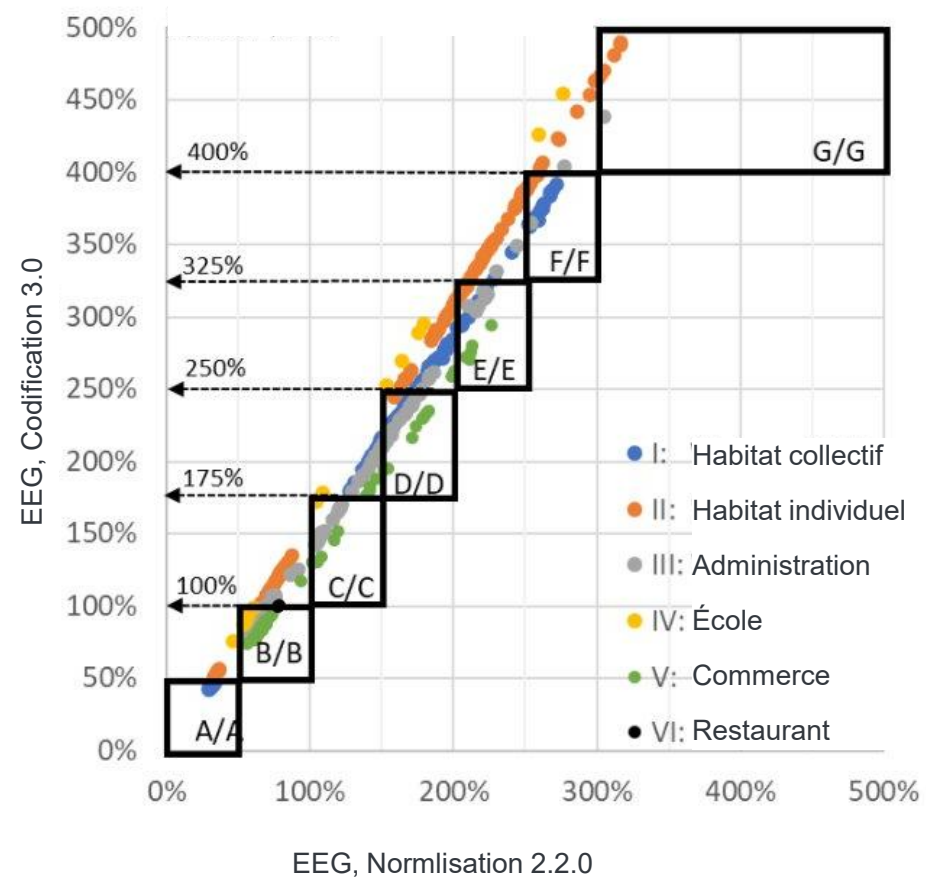
Paliers de 75 % (codification 3.0)



La répartition dans les différentes classes de performance est assuré



Conclusion



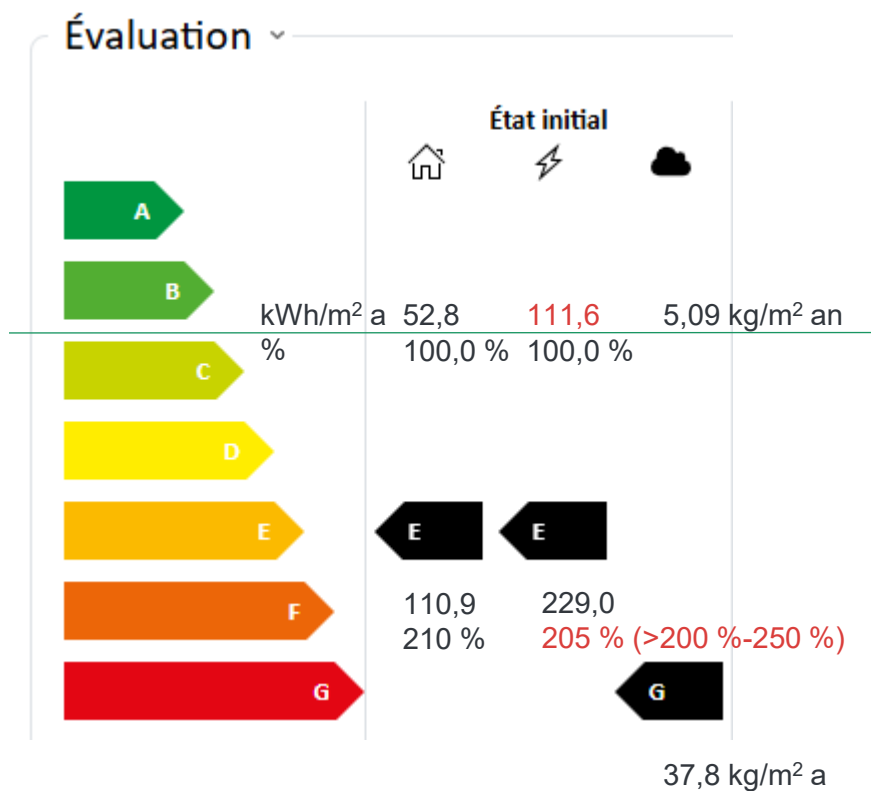
Le classement de l'EEG baisse d'environ ½ classe



Exemple

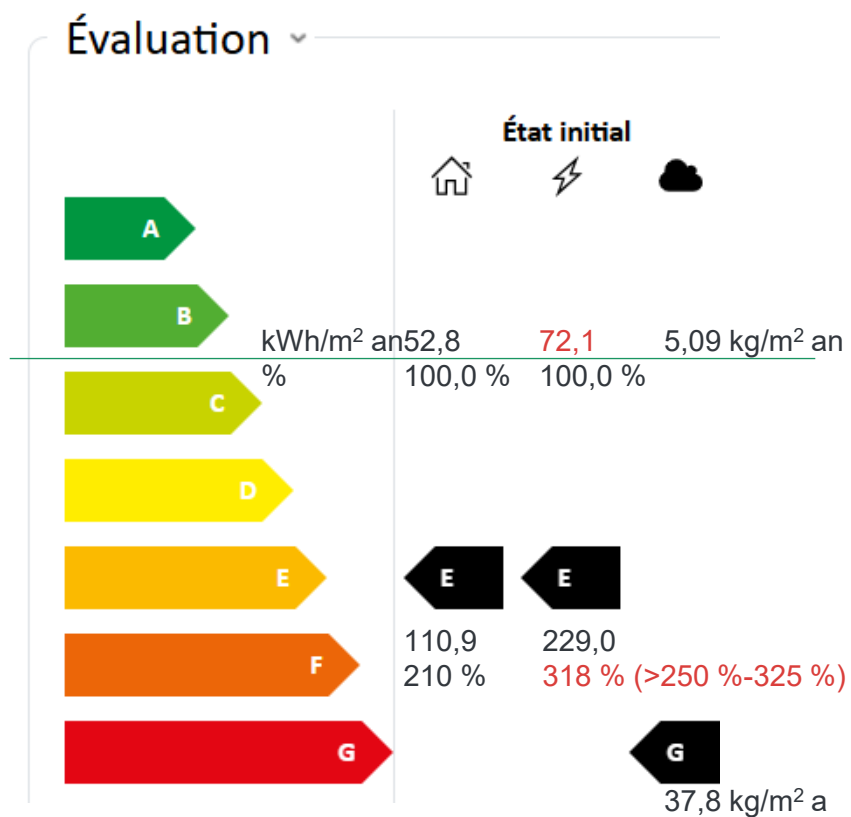
- Conséquences des modifications sur le bâtiment des modèles du CECB et du rapport de conseil

Normalisation 2.2.0



Valeurs inchangées
Valeurs modifiées

Codification 3.0

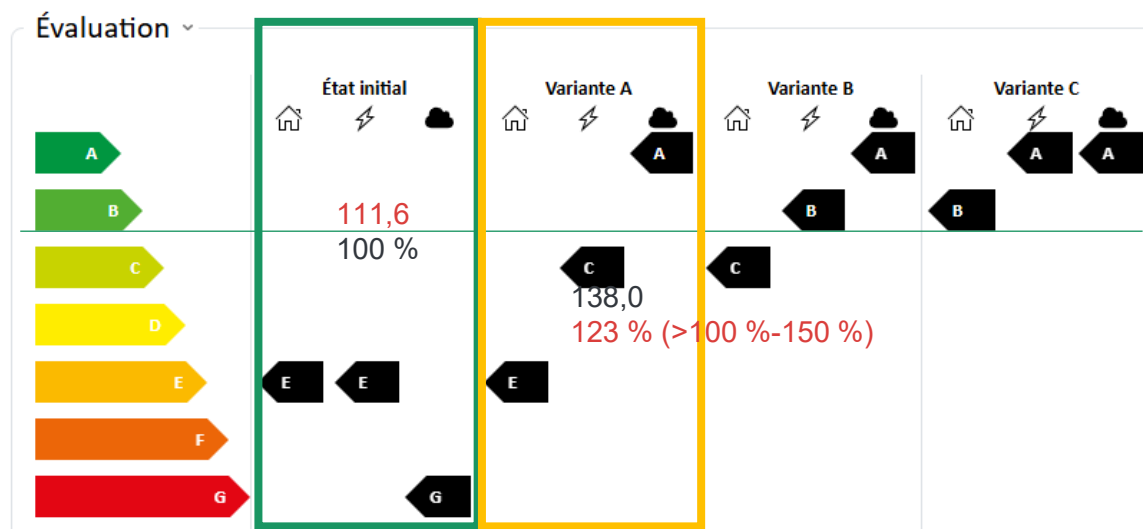




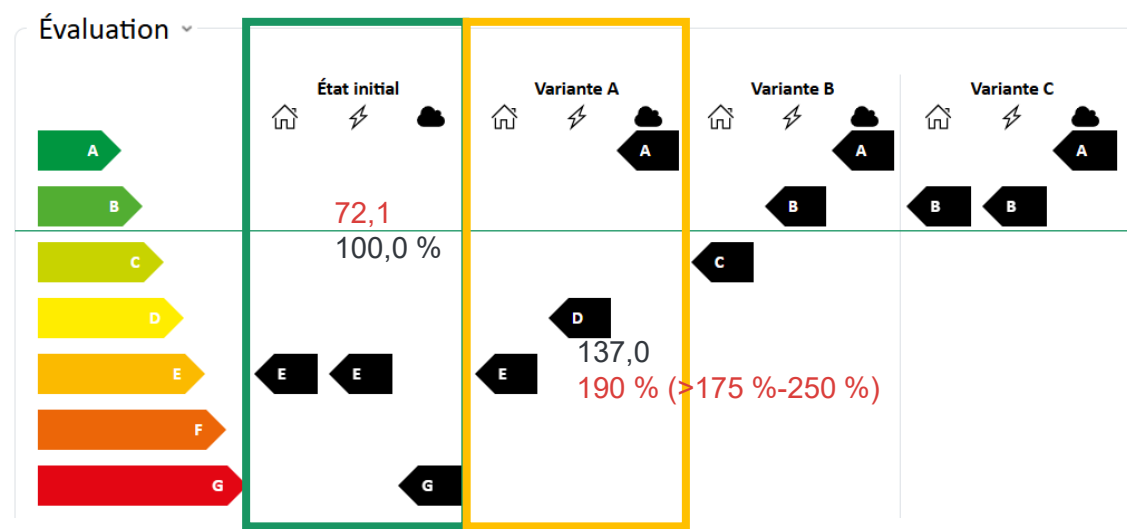
Modèle du CECB

- Comparaison entre le modèle du CECB selon la normalisation 2.2.0 et la codification 3.0

Normalisation 2.2.0



Codification 3.0



Valeurs inchangées

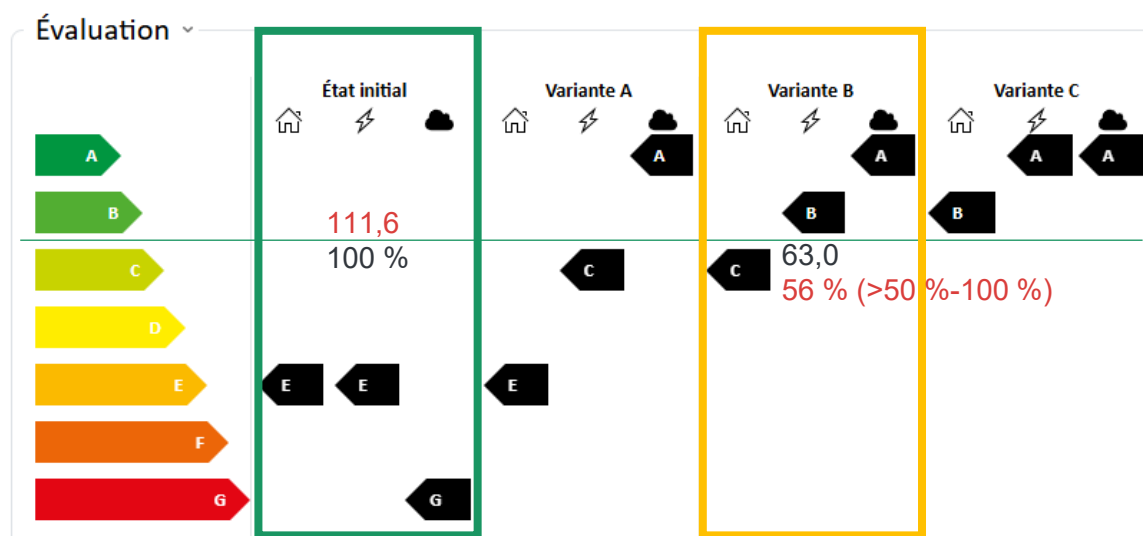
Valeurs modifiées



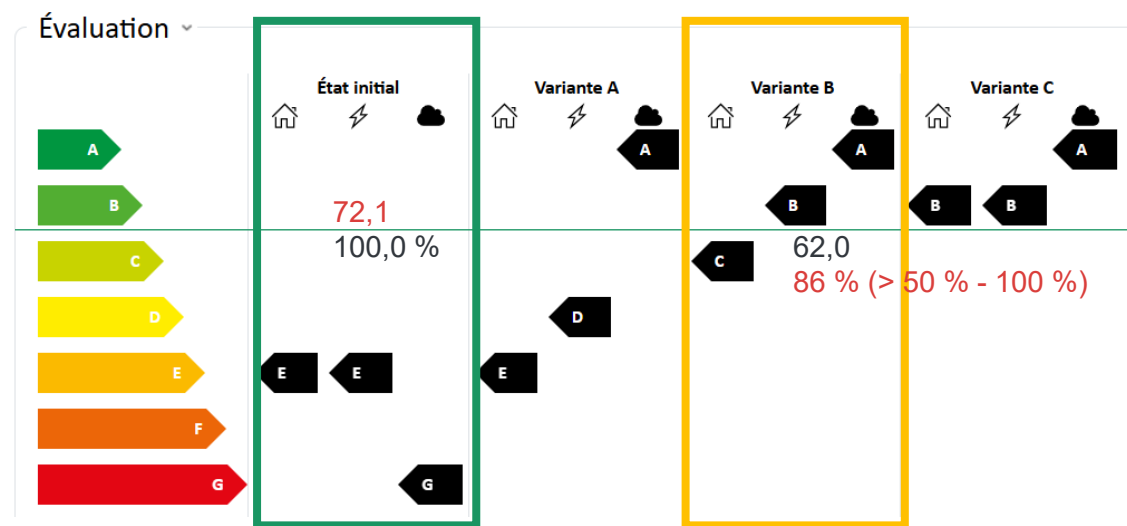
Modèle du CECB

- Comparaison entre le modèle du CECB selon la normalisation 2.2.0 et la codification 3.0

Normalisation 2.2.0



Codification 3.0



Valeurs inchangées

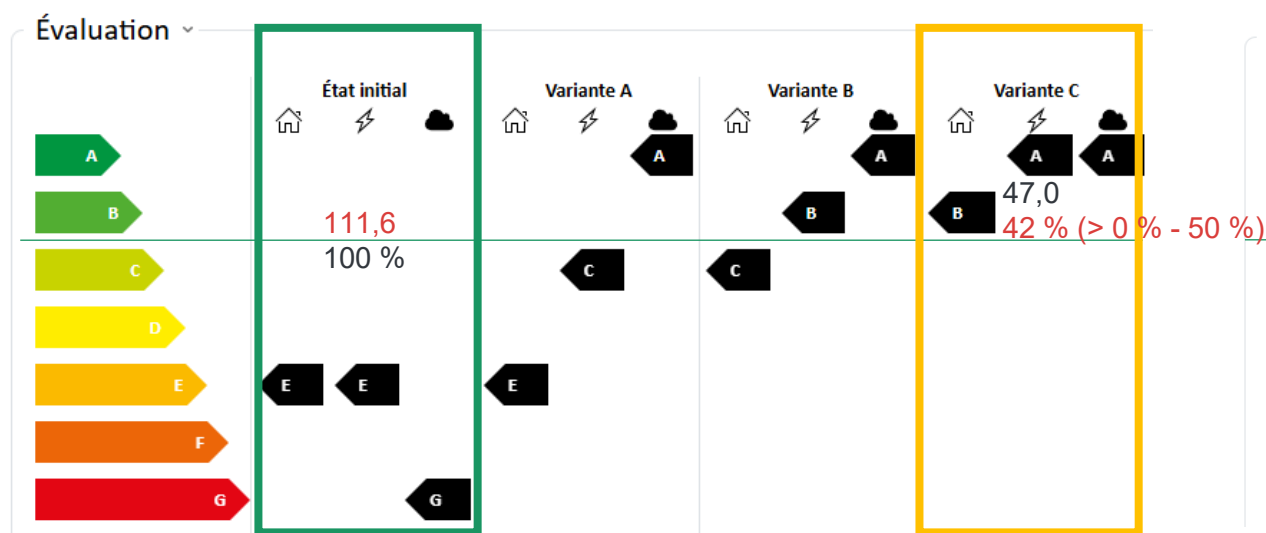
Valeurs modifiées



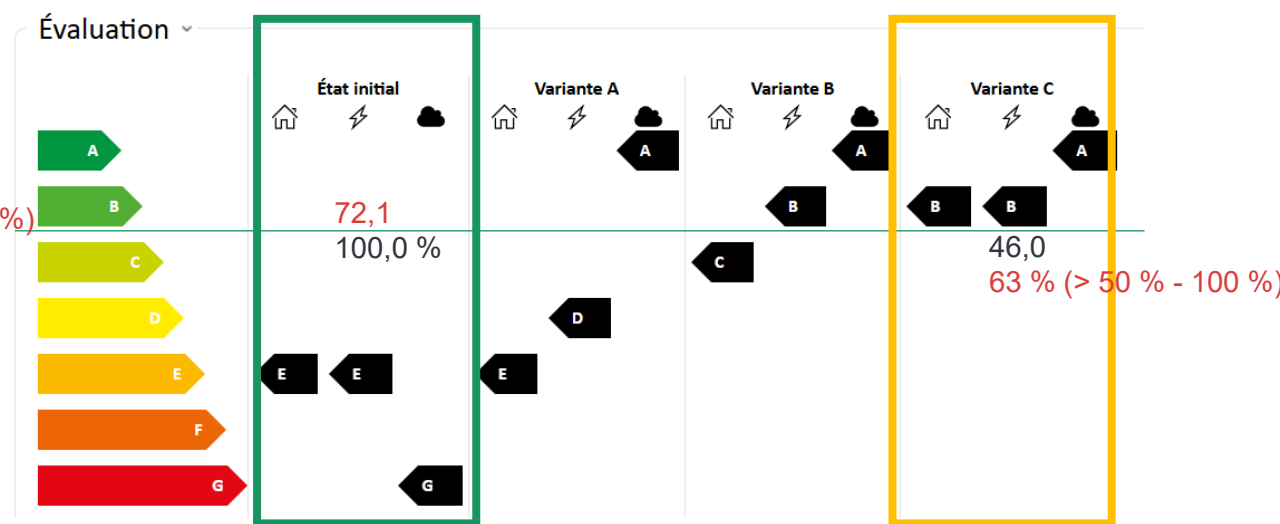
Modèle du CECB

- Comparaison entre le modèle du CECB selon la normalisation 2.2.0 et la codification 3.0

Normalisation 2.2.0



Codification 3.0



Valeurs inchangées

Valeurs modifiées



Disponibilité d'un CECB selon
normalisation 2.2.0



Cas standard

Pour finaliser une demande de subvention en cours basée sur un CECB établi selon la normalisation 2.2.0, l'outil CECB permettra de générer un justificatif des indices et des classes de performance selon cette même normalisation.

Jusqu'à la normalisation 2.2.0 / outil v6.11

Saisir le CECB
Statut « Actif »



Publier le CECB
Statut « Publié »



À partir de la codification 3.0 / outil v7.0

Mettre à jour le
CECB
(créer une copie)
Statut « Actif »



Publier le CECB
Statut « Publié »



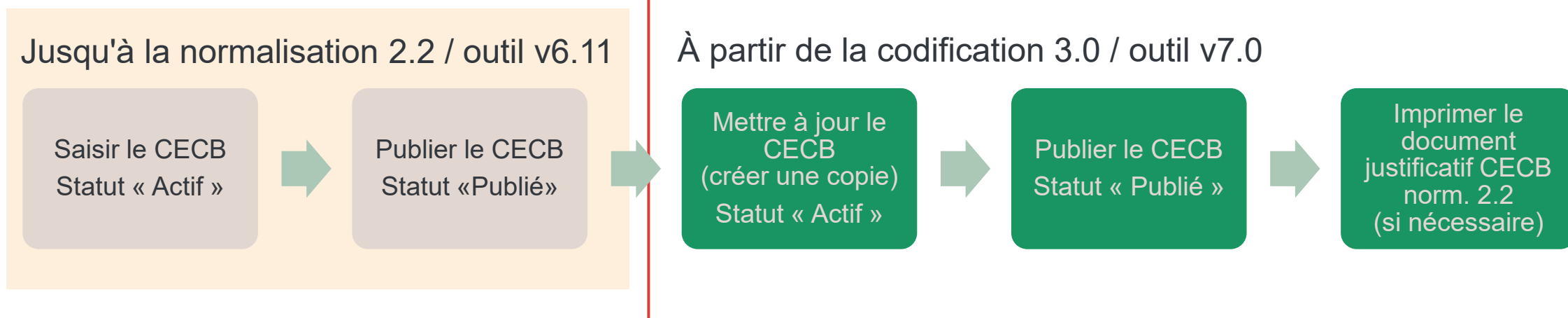
Imprimer le
document
justificatif CECB
norm. 2.2
(si nécessaire)



Recommandation

- Le changement prendra effet le 1^{er} octobre 2026. **Les projets doivent être finalisés avant cette date pour bénéficier de l'accès au justificatif selon la normalisation 2.2.0!**

1^{er} octobre 2026



Point d'attention CECB Plus : l'établissement d'un rapport de conseil après le 1^{er} octobre impliquera forcément une mise à jour du CECB selon la codification 3.0, même s'il a déjà été publié auparavant. La mise à jour reste gratuite dans les 30 jours suivant la première publication.



Compatibilité rétroactive





Compatibilité rétroactive

- Que se passera-t-il lorsque d'anciens projets seront ouverts ?

▼ Saisie

Projet

Mandat

▶ Localisation/Potentiels

Bâtiment

▶ État initial

▶ Mesures

Tarifs et programmes de subvention

Variantes

Coûts

▼ Résultats

Résultats intermédiaires

Résultats

Évaluation de la qualité

Calculateur SIA

Aperçu énergie finale

Calculateur d'électricité

Montants de subvention

Rentabilité

CECB > Portefeuille > Test V5.6.1 PLZ [WAS:KursOlten; MFH ELCA Testv]: I - Chemin des Esserts 18, 1955 Mayens-de-Chamoson

VS-00001411.01

Résultats intermédiaires

Pour pouvoir calculer ce projet, une mise à jour est nécessaire.

Données d'utilisation standard ▼

Données climatiques ▼

Surfaces ▼

Valeurs U, divers ▼

Données particulières ▼



Estimation de la nouvelle classification

- Un fichier Excel permet d'estimer la future classe énergétique

CECB, FHNW
V1.0, août 2026

Estimation de la nouvelle classification pour l'efficacité énergétique globale (EEG), outil CECB v7.0

(valable jusqu'au 30 septembre 2026)

Données de base	Zone 1	Zone 2	Zone 3	
Affectation	Habitat collectif (Cat. I)	---	---	Total
Surface de référence énergétique, m ²	2 364			2 364

Classification EEG (v7.0)	État initial	Var. 1	Var. 2	Var. 3	Var. 4	Var. 5	
Valeur limite eff. enveloppe (v6.11)	26.1	26.1					1 kWh/(m ² a)
Eff. énergétique globale (v6.11)	226	120					2 kWh/(m ² a)
Valeur limite EEG (v7.0)	75.2	75.2					kWh/(m ² a)
Indice EEG (v7.0)	301%	160%					
Classification EEG (v7.0)	E	C					

Instructions

Code couleur

Liste déroulante

Valeurs à reprendre du CECB

Valeurs à reprendre de l'outil CECB (v6.11)

Valeur limite de l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment (Qh,li SIA 380/1:2016)

Efficacité énergétique globale (état initial et variantes)

Résultats

Résultats intermédiaires

Contrôle qualité

Calculateur SIA

Aperçu énergie finale

Calculateur d'électricité

Montants de subvention

Rentabilité

Modèles de rénovation

Utilisation standard

	État initial	%	Variante A	%	
Surface de référence énergétique	2364		2364		m ²
Efficacité de l'enveloppe (Qh,eff)	85.0	326.1	75.5	289.7	kWh/(m ² a)
Valeur limite de l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment (Qh,li SIA 380/1:2016)	26.1	100.0	26.1	100.0	kWh/(m ² a)
Efficacité énergétique globale	226.0	212.0	120.0	7.6	kWh/(m ² a)
Valeur limite de l'efficacité énergétique globale (SIA MB 2031/CECB)	106.6	100.0	106.6	200.0	kWh/(m ² a)
Total subventions	0		39'180		CHF

Télécharger le fichier Excel depuis
« Infos pour experts » -> Outils
d'aide



Refroidissement

4 Refroidissement

La saisie des besoins en électricité pour le refroidissement $E_{el,C}$ dépend de la situation (III. 3) :

- Toutes les affectations : refroidissement avec pompes de circulation (par ex. géocooling avec PAC géothermique) - $E_{el,C} = 0$ kWh/a [11]
- Uniquement pour les bâtiments d'habitation et les hôtels : refroidissement avec une puissance électrique spécifique ≤ 12 Wel/m² SRE (p. ex. pompe à chaleur réversible) - $E_{el,C, klein} = 1$ kWh/(m² a) [11]
- Saisie simplifiée à l'aide de la puissance des systèmes de refroidissement $P_{el,C}$ (Éq. 26)
- Si un calcul externe est disponible, cette consommation électrique est saisie : saisie libre



Le refroidissement dans l'outil

Saisie de l'état, de la description, des améliorations et d'une photo, comme d'habitude

registrar

- ▼ Saisie
- Projet
- Mandat
- Localisation/Potentiels
- Bâtiment
- ▼ État initial
- Enveloppe du bâtiment
- Affectations du bâtiment
- ▼ Technique du bâtiment
- Wizard chauffage/ECS
- Chauffage / eau chaude
- Électricité
- Ventilation
- Refroidissement**
- Consommation mesurée
- Mesures
- Tarifs et programmes de
- tion
- es
- Résultats
- ▼ Documents
- CECB
- Preuve de calcul CECB, normalisation V2.2
- Rapport de conseil

CECB > Portefeuille > 7.0 Testprojekt für Webinar: II - Panoramaweg 24a, 3672 Oberdiessbach

Refroidissement

Généralités

État général

usé

Priorité

Moyenne priorité: à réaliser d'ici 2-5 ans

Description du refroidissement

90 / 1000

Le bâtiment est en partie équipé d'un système de climatisation.
Ce système est d'occasion.

Améliorations possibles

233 / 1000

Il faudra envisager son remplacement lors des prochains
travaux d'entretien.
fonctionne de



Indications dynamiques

Habitat individuel

Refroidissement passif (Free-Cooling)

Refroidissement actif pour les habitations

Calcul simplifié

Calcul externe

Refroidissement (max. 10)

Mutations multiples

Nouveau

Abrév.	Dénomination	Type	Surface refroidie	Année	Nombre	
CO-1	4x Mitsubishi (2kW chacun)	Calcul simplifié	20 %	2018	1	
CO-2	Rafraîchissement avec PAC a/e	Refroidissement actif pour les habitations	60 %	2022	1	

Page précédente

Refroidissements saisis

Enregistrer et continuer

Nouvelle rubrique



Le refroidissement dans les documents

– Le refroidissement dans le CECB :

Technique du bâtiment

Chauffage



État initial: La chaudière à combustible fossile est comme neuve. Son rendement énergétique est insuffisant et elle génère des émissions directes de CO₂.

Améliorations possibles: En raison de son rendement énergétique insuffisant, il faut remplacer sans tarder le générateur de chaleur fonctionnant aux énergies fossiles par un générateur de chaleur de dernière génération fonctionnant entièrement sans énergies fossiles.

Refroidissement



État initial: Le bâtiment est en partie équipé d'un système de climatisation. Ce système est d'occasion.

Améliorations possibles: Il faudra envisager son remplacement lors des prochains travaux d'entretien importants. Il faut veiller à ce qu'il fonctionne de manière économe en énergie (temps de fonctionnement courts, association avec un système photovoltaïque).

Eau chaude



État initial: Le chauffe-eau à énergie fossile est d'occasion. Son rendement énergétique est insuffisant et il génère des émissions directes de CO₂.

Améliorations possibles: Il faut remplacer sans tarder le chauffe-eau à énergie fossile par un chauffe-eau de dernière génération fonctionnant entièrement sans énergie fossile.

Appareils et éclairage



État initial: Les appareils et l'éclairage sont d'occasion. Ils sont très économes en énergie.

Améliorations possibles: Aucune mesure n'est nécessaire. Il faut veiller à ce que l'appareil fonctionne de manière économe en énergie (temps de fonctionnement courts, éviter les pertes en mode veille).

Photovoltaïque



État initial: Es ist keine Eigenstromproduktion vorhanden.

Améliorations possibles: Il faut envisager l'installation d'un système photovoltaïque. Produire sa propre électricité est généralement rentable et contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

– Le refroidissement dans le rapport de conseil :

Enveloppe du bâtiment

Toit



18'563 kWh

Murs



11'386 kWh

Fenêtres



3'799 kWh

Technique du bâtiment

Chauffage



51'999 kWh

Refroidissement (80% de la surface)



2'184 kWh

Eau Chaude



7'769 kWh

Refroidissement



Moyenne priorité: à réaliser d'ici 2-5 ans

Le bâtiment dispose en partie d'un système de refroidissement. Le système de refroidissement est utilisé.

Son remplacement doit être envisagé lors des prochains travaux d'entretien importants. Il convient de veiller à un fonctionnement économe en énergie (temps de fonctionnement courts, combinaison avec le photovoltaïque).

Besoin en électricité 9 kWh/(m²a)

Année 2018-2022

État ●●● Usé

Objectif Les surfaces refroidies doivent être aussi petites que possible.



Autres adaptations



Autres adaptations

- Énergie auxiliaire pour l'eau chaude sanitaire : adaptation concernant la pompe de circulation
- Adaptation des longueurs de conduites dans les maisons individuelles → réduction des pertes
- Autres adaptations mineures, corrections et adaptations de texte dans la codification du CECB et dans l'outil CECB

Ces adaptations sont mineures



Informations complémentaires



Incidences sur les subventions

Influence de la codification 3.0 sur les subventions cantonales basées sur le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa) 2015 :

- **Mesure M-10 – Amélioration de la classe CECB**

Le saut de classe déterminant concerne principalement l'enveloppe du bâtiment. Le renforcement des exigences pour l'efficacité énergétique globale ne devrait donc avoir qu'un impact marginal

- **Mesure M-13 – Rénovation complète avec CECB**

Mesure M-17 – Nouvelle construction / construction de remplacement CECB A/A

Les exigences deviennent effectivement plus sévères. Cette évolution correspond à l'objectif de la codification 3.0 : aligner le CECB sur le niveau d'exigence du MoPEC 2025 et sur les objectifs cantonaux de politique énergétique et climatique

Ces changements sont pris en compte dans l'outil CECB, notamment dans le rapport de conseil.

Attention toutefois concernant les informations communiquées aux propriétaires durant le mois de septembre pour des CECB Plus qui ne seraient réalisés qu'à partir du 1^{er} octobre



Implications par rapport MoPEC 2014

- La codification 3.0 aura également des implications par rapport MoPEC 2014, en particulier pour la section F relative à la chaleur renouvelable lors du remplacement d'une installation de production de chaleur
- Aujourd'hui, il est encore possible de conserver un système de production de chaleur fossile lorsque le bâtiment atteint au moins la classe D pour l'efficacité énergétique globale du CECB. Avec la codification 3.0, cette classe deviendra plus difficile à atteindre. Or elle est actuellement relativement accessible pour les habitats collectifs et permet souvent de réinstaller un chauffage au gaz
- Le renforcement des exigences induit par la codification 3.0 réduira donc cette possibilité et va dans le sens des objectifs poursuivis par les cantons en matière de politique énergétique et climatique



Informations complémentaires sur la Release 7.0

Prochaines étapes

- Jusqu'au 30.9.2026 : finaliser les projets en cours ou n'en lancer de nouveaux qu'après cette date
- La version 7.0 sera publiée le jeudi 1^{er} octobre 2026
- En raison de cette mise à jour, l'outil CECB ne sera pas disponible du mercredi 30 septembre à 15 h au jeudi 1^{er} octobre 2026 à 8 h

Informations complémentaires

- L'enregistrement et la présentation de ce webinaire seront mis à disposition sous «Infos pour experts -> Formation continue».
- Plus d'informations sur la v7.0 dans les Release Notes
- Questions concernant les formations continues : formation@cecb.ch



Votre aide à la décision